

2023/12/17

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19 décembre 2023 - Délibération n° 2023/12/17

Objet : ATTRIBUTION DU MARCHE N°2023-22 DE « TRANSPORT DES DECHETS ISSUS DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES EN REGIE INTERCOMMUNALE ».

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 12 décembre 2023, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le quorum n'ayant pas été atteint pour cette session, le conseil s'est de nouveau réuni au siège de la Communauté de communes, commune de Saint-Dizier-Masbaraud, le 27 décembre 2023, à quinze heures sur la convocation en date du 20 décembre 2023, qui lui a été adressée par M. le Président. Le conseil pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum conformément aux articles L2121-17 et L5211-2 du CGCT.

Etaient présents : SIMON-CHAUTEMPS Franck – SPRINGER Liliane – RIGAUD Régis – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – BOSLE Alain – BENABDELMALEK Clément – BUSSIERE Jean-Claude – DAURY Claudine – SALADIN Christine – GRENOUILLET Jean-Yves – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – PATAUD Annick – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : DUBOUIS Sandrine – ESCOUBEYROU Luc – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – FINI Alain – MALIVERT Annick – FLOIRAT Myriam – DESSEAUVE Nadine – DUGAY Jean-Pierre – ROYERE Joël – DERIEUX Nicolas – AUGUSTYNIAK Jérôme – DUGUET Pierre – CAILLAUD Monique.

Pouvoirs :

1. Mme Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. Régis RIGAUD ;
2. M. Alain FINI donne pouvoir à M. Alain BOSLE ;
3. Mme Annick MALIVERT donne pouvoir à M. Jacques MALIVERT ;
4. Mme Myriam FLOIRAT donne pouvoir à M. Clément BENABDELMALEK ;
5. Mme Monique CAILLAUD donne pouvoir à Mme Michelle SUCHAUD ;

Suppléances :

M. Bruno SAINT-GEORGES remplace M. Jean-Michel PAMIES

Secrétaire de séance : Mme Claudine DAURY.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	16	21			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
21	0	-	-	-	-

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment la compétence ménagers et assimilés ;

M. Le Président expose les éléments suivants :

Pour assurer le service en régie de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de communes a lancé une consultation de prestataires sous la forme d'un appel d'offre ouvert en procédure marché adaptée, au regard de l'estimation.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande non alloué pour une durée de 6 mois, à compter du 1 janvier 2024.

Le marché a été lancé le 7 novembre 2023 avec publicité faite au JOUE et sur le profil acheteur : synapse-entreprises.com. La date et l'heure limite de remise des offres étaient fixées au 27 novembre 2023 à 12h.

8 entreprises ont retiré le dossier de consultation mais seulement 2 ont leur activité dans le secteur demandé. 1 seule offre a été déposée et jugée conforme.

Après l'analyse, l'attribution de l'offre est proposée à l'unique entreprise ayant répondu :

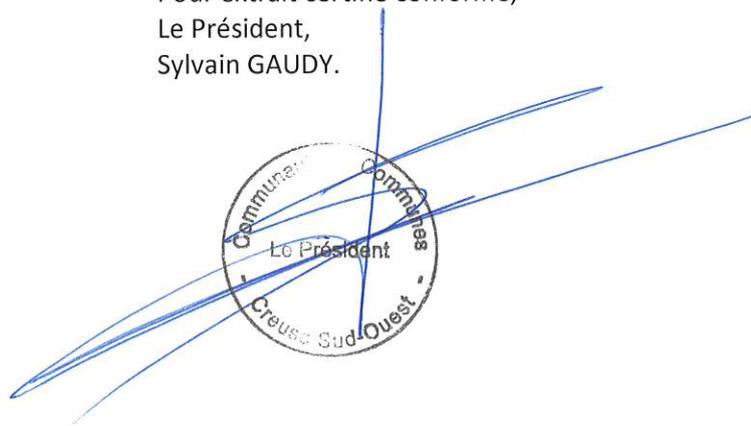
- SARL BTP TRULLEN pour un montant maximum HT de 32 000 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Attribue le marché 2023-22 à la SARL BTP TRULLEN (23) pour un montant maximum de 32 000€ HT ;
- Autorise le Président à signer, notifier et engager le marché ;
- Dit que les crédits seront inscrits au projet de budget annexe 2024 « Ordures ménagères » ;
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Sylvain GAUDY.



The image shows a blue ink signature of Sylvain GAUDY over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes' at the top, 'Le Président' in the center, and 'Creuse Sud-Ouest' at the bottom.